



AVIS PUBLIC – CONSULTATION POUR LE RÈGLEMENT 394 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Noélie Hébert Tardif, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie :

QUE lors de la séance tenue le 9 février dernier, le conseil de la municipalité a adopté le projet de « règlement numéro 394 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ».

QU'UNE assemblée publique de consultation aura lieu le 24 février 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ledit projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

QUE le règlement concerne le territoire de toute la municipalité.

QUE le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 5, Route 287 à Saint-Denis-De La Bouteillerie.

Donné à Saint-Denis-De La Bouteillerie, ce 10e jour du mois de février 2026.

Noélie Hébert Tardif
Directrice générale, greffière-trésorière